

Le légaliste

EARL GIM AGRI

Annonce n° 1969
Type Constitution de société
Parution web 24/02/2026
Parution print 24/02/2026 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/02/2026 il a été constitué une EARL dénommée :

EARL GIM AGRI

Siège social : 102 Avenue Charif Tadjidine, Bandrani ,97640 SADA

Capital : 7500 €

Objet social : L'exploitation agricole a pour activité principale l'élevage de volaille de chair, ainsi que, le cas échéant, d'autres productions animales. L'exploitation comprend également des productions végétales, les cultures maraichères, la gestion et la valorisation des surfaces agricoles, l'entretien des terres, ainsi que la transformation, la commercialisation et la vente des produits issus de l'exploitation. La Société a aussi pour objet l'exercice de toutes 'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Des activités agricoles accessoires directement liées à l'exploitation peuvent être exercées, dans le respect de la réglementation agricole. La Société peut effectuer toute opération se rattachant à cet objet, pourvu qu'elle ne modifie pas son caractère civil. Elle peut notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires et qui auront été mis à sa disposition.

Gérance : M MATTOIR Naouirouddine demeurant 102 Avenue Charif Tadjidine, Bandrani 97640 SADA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.